

26 janvier 2010

10.313

Question Cédric Dupraz

Un bon cubain n'engage à rien

A la suite de l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur la santé et de l'interdiction de la fumée dans les lieux publics, les avis des professionnels de la restauration sont partagés.

Sans revenir sur les problématiques d'ordre général (sanitaires, morales, de liberté individuelle et sociales,...) un certain nombre de difficultés, résultant de cette modification, touche actuellement cette branche et les emplois y relatifs. Dès lors, plusieurs mesures facilement réalisables pour garantir des conditions sanitaires équivalentes à des coûts d'investissement supportables pourraient être réalisées dans un cadre juridique mieux adapté.

Dès lors, avec le recul, le Conseil d'Etat envisage-t-il d'adapter la loi actuelle ou le cas échéant de s'aligner sur la future loi fédérale, si celle-ci se révèle moins restrictive?

Une réponse écrite est demandée.